

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 janvier 2025

Date de convocation
03/01/2025

Date d'affichage
03/01/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Étaient présents : M. Jean-Michel BOYER, M. Pascal CHAUMONT, M. Frédéric COGNE, Mme Béatrice DUVEAU, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. Benoît NEVEU, Mme Cécile ROY, M. Jacky ROY

Étaient absents : Mme Delphine BONNEAU, Mme Céline CHABAY, M. Wallerand GOUILLY- FROSSARD, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Cécile ROY

Délibération N°3-2025 : Demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour l'aménagement de la place du 8 mai 1945

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

09/01/2025

et publication du :

09/01/2025

Dans le cadre de la rénovation du centre bourg, la place du 8 mai 1945 nécessite d'être aménagée.

En effet, cette opération améliorerait grandement la qualité de vie des habitants de la commune et permettrait de maintenir la vie des commerces, de stimuler l'activité du centre bourg et de sécuriser la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite.

De plus, les véhicules n'ayant pas de places de stationnements définies, cette opération permettra aussi d'effectuer une mise aux normes de cet espace public.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès de l'Etat au titre de la Dotation en Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'opération suivante :

Aménagement de la place du 8 mai 1945. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **149 597.09€ H.T soit 179 516.51€ T.T.C.**

Plan de financement :

Somme à financer	149 597.09 € HT
Demande de DETR	44 879.13 € HT
DSIL demandée	74 798.54 € HT
Autofinancement	29 919.42 € HT

AR Prefecture

086-218600096-20250108-DL_3_2025-DE
Reçu le 09/01/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de réaliser les travaux de réfection de la place du 8 mai 1945.

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2025 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 pour l'opération susvisée

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Archigny

Le Maire, Jacky ROY

 

AR Prefecture

086-218600096-20250108-DL_3_2025-DE
Reçu le 09/01/2025